

MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2019

ORDRE DU JOUR : Déclaration d'intention d'aliéner - Prix de l'eau en 2020- Dénommer le sentier situé en dessous du lotissement de la Tuilerie et derrière les maisons de la rue du Moulin. Une proposition a déjà été faite : « derrière les petits jardins ». Faut-il deux noms différents pour les 2 parties, celle qui est en dessous de l'allée de la Gravière et celle qui est en dessous de la rue de la Tuilerie ? Dénommer aussi le sentier longeant le haut du front de taille de l'ancienne carrière « Corda », entre la rue de la Tuilerie et la rue de la Côte, ainsi que le sentier reliant la rue de la Tuilerie et la rue Corda ? Même nom pour ces 2 parties du sentier ? Pour le nom, plusieurs idées déjà : le lieu-dit s'appelle « Aux Carrières » L'histoire locale peut aussi nous inspirer. Maurice Genevoix qui séjourna à Belrupt en 1916, il y avait un camp de repos un peu au-dessus en 1916 qui s'appelait « camp Driant »- Fixer une réunion du Conseil uniquement consacrée au PCS (Plan Communal de Sauvegarde), plan mis en œuvre en cas de catastrophe - Motion de la ville de Neufchâteau (88) sur la « nature juridique » de l'eau : document qui vous a déjà été adressé - Mise en place d'une caution de « nettoyage » de la salle des fêtes - Validation du projet de questionnaire dans le bulletin pour l'alerte par SMS ou mail en cas d'urgence - Paiement par voie électronique des facturations de service par le Maire (actuellement ne fonctionne que pour l'eau) - Questions diverses

-

Date de convocation : 29 octobre complété les 30 octobre, 2 novembre 12 novembre

Nombre de conseillers en exercice : 14

Absents :

Absent(s) excusé(s) : Arnault GIVE - Michel TONNELLATTO

Secrétaire de séance : Dominique POIS

N° DELIBERATION : 2019 11 01

OBJET DE LA DELIBERATION : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Vu la vente des immeubles suivants :

AB 35	13 Grand Rue	3 a 12 ca
AB 36	Le Village	5 ca

Le Conseil Municipal en ayant délibéré :

DONNE acte à Monsieur le Maire de sa décision de ne pas user de son droit de préemption urbain sur les immeubles ci-dessus visés

N° DELIBERATION : 2019 11 02

OBJET DE LA DELIBERATION : PRIX DE L'EAU 2020

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

FIXE le prix de l'eau, toutes taxes comprises, à compter du 1^{er} janvier 2019 à 1,16 € le m³

PRECISE que le prix de l'eau se décompose comme suit :

- Prix au m³ : 0.75 € HT
- Redevance pollution domestique : 0.35 € HT
- Taxe de prélèvement : 0.06 € HT
- Location de compteur : 5.00 € HT

DIT que les tarifs de location des compteurs restent inchangés

N° DELIBERATION : 2019 11 03

OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION DES CHEMINS RURAUX

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

DECIDE de nommer :

- le sentier situé en dessous du lotissement de la Tuilerie et derrière les maisons de la rue du Moulin : « Chemin derrière les jardins »
- le sentier longeant le haut du front de taille de l'ancienne carrière « Corda », entre la rue de la Tuilerie et la rue de la Côte : « Chemin de la Carrière »
- le sentier reliant la rue de la Tuilerie et la rue Corda : « Chemin mythique »

DECIDE de transférer ces chemins dans le domaine public communal et de les classer sans la voirie communale

N° DELIBERATION : 2019 11 04

OBJET DE LA DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UNE CAUTION DE NETTOYAGE POUR LA SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

DECIDE à compter du caractère exécutoire de cette délibération et pour toutes les demandes de réservations intervenant après cette date de mettre en place une caution de nettoyage de la salle des fêtes

FIXE le prix de cette caution à 150 €

	SIGNATURE
--	------------------

NOM	
Bernard GILSON	
Claude REALE	
Mireille MARATRAT	
Denis TRUPCEVIC	
Ludovic ROUYER	
Dominique POIS	
Michel TONNELLATTO	*****
Benjamin MAUVAIS	
Arnault GIVE	*****
Stéphane NIEDER	
Jean Malik BEN LAKHDAR	
Gérard RAUSCHER	
Damien GILLE	
Didier GIARD	